



PRÉAVIS INTERSYNDICAL DE GRÈVE NATIONALE

Touche pas à ma retraite, touche pas à ma caisse de retraite

Chers collègues,

Comme vous le savez une attaque en règle des navigants et de la CRPN a été promulguée dans la loi au travers de la réforme du Cumul-Emploi-Retraite (CER).

1. UNE RÉFORME PUNITIVE ET INADAPTÉE

La réforme du CER, applicable au 1er janvier 2027, dont le dispositif est corrélé à l'âge légal de départ à la retraite du régime général de base, est particulièrement punitive et inadaptée aux spécificités de nos professions :

- un suivi médical strict susceptible d'aboutir à une fin de carrière prématurée,
- un âge de fin d'activité PN imposé par la loi.

2. MISE EN DANGER DE LA CRPN

Outre, l'impact financier, c'est une mise en danger de la CRPN qui s'inscrit dans un combat de longue date contre un **Gouvernement qui tend encore à revenir sur l'autonomie de notre caisse comme en atteste** le rapport de la Cour des Comptes, la réforme du CER, et les différents retours institutionnels.

C'est fort de ces éléments que l'Intersyndicale PNT/PNC regroupant les organisations syndicales représentées à la CRPN (UNSA PNC, SNPNC, SNGAF, SNPL et UNAC), a martelé **une demande d'exclusion des PN et de la CRPN du dispositif CER par voie législative et décrétable.**

3. L'ABSENCE DE MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE SOLIDES ET LA NÉCESSITÉ DE DÉPOSER UN PRÉAVIS DE GRÈVE

A ce jour, nous n'avons obtenu que des promesses limitées : exemption partielle des PN avec un écrêtement de la CRPN dès liquidation de la CNAV, par voie de circulaire (*i.e. équivalent d'une note de service interne*) **Nous n'avons donc aucune garantie fiable contrairement** à d'autres populations qui, elles, sont d'ores et déjà exclues dans la loi voire dans le futur décret d'application comme les PNT de la sécurité civile et des transports sanitaires.

Le double traitement du Gouvernement est parlant et son objectif principal nous semble clair : **écrêter notre pension CRPN pour renflouer les caisses de l'Etat au détriment de nos spécificités professionnelles et de notre pouvoir d'achat !**

En conséquence, les organisations composant l'Intersyndicale PNC/PNT n'ont d'autre choix que d'appeler l'ensemble des personnels navigants des entreprises de transport et travail aérien, relevant de la législation française, à cesser totalement le travail, sur les vols opérés :

**DU SAMEDI 17 OCTOBRE 2026 À 00H01, HEURE DE PARIS
AU MERCREDI 21 OCTOBRE 2026 À 23H59, HEURE DE PARIS.**

Nous restons cependant prêts dès aujourd'hui à discuter à nouveau avec le gouvernement afin de faire aboutir nos demandes, dans l'attente nous comptons sur votre soutien et votre engagement pour obtenir gain de cause.

Restez connectés, les consignes de grève et d'autres informations sont à venir.